



DECISION N° 328 /D/CUY/SG/DAE/FB/SDMP/SMT DU 27 NOV 2023  
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE SUIVANT L'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°037/AONO/CUY/CIPM/2023  
DU 12 SEPTEMBRE 2023 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE PLANTATION DES  
ARBRES FRUITIERS ET FORESTIERS AUX ABORDS DU CANAL DU MFOUNDI A NSAM.

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;  
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°037/AONO/CUY/CIPM/2023 du 12/09/2023 pour la réalisation des travaux de plantation des arbres fruitiers et forestiers aux abords du canal du Mfoundi à Nsam ;  
Vu le procès-verbal n°421 du 26 Octobre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 253<sup>ème</sup> session du 26 Octobre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: La lettre-commande, objet de l'appel d'offres n°037/AONO/CUY/CIPM/2023 du 26 Octobre 2023 pour la réalisation des travaux de plantation des arbres fruitiers et forestiers aux abords du canal du Mfoundi à Nsam a été attribuée à l'entreprise MOSER CAMEROUN SARL, pour un montant de quarante-quatre millions cent vingt-trois mille quarante francs (44 123 040) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution des travaux est de douze mois (12) mois.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ MOSER CAMEROUN SARL.

